

CERTIFICAT DE CONFORMITÉVéhicule prêt à l'emploi

Je, soussigné (nom, prénom) <sup>(2)</sup> :  
représentant dûment accrédité de la Société ....

Jean-François LAURENT  
FRUEHAUF SAS  
24-28 Avenue Jean Mermoz  
89000 Auxerre

Constructeur,  
certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

Dénomination : (références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation)

(D1) Marque : FRUEHAUF

(D2) Type Variante Version

Type :

T38N0T

Variante

Sans

Version <sup>(2)</sup> :

M2AEA

(D3) Dénomination commerciale :

Sans

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type <sup>(2)</sup> :

VFKT38N0TCM2A0015

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :

38000

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg) :

38000

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg) :

Non applicable

(G) Masse en service (G1 + 75) (kg)

Non applicable

(G1) Poids à vide national (PV) (kg) <sup>(2)</sup> :

5020

(J) Catégorie internationale :

O4

(J1) Genre national (SREM – SRTC) <sup>(1)</sup> :

SREM

(J3) Carrosserie (désignation nationale) <sup>(2)</sup> :

PTE CONT

(K) Numéro de la réception par type :

D-0033-06-02

(P1) Cylindrée (cm<sup>3</sup>) :

Non applicable

(P2) Puissance nette maximale (kW) :

Non applicable

(P3) Source d'énergie :

Non applicable

(P6) Puissance administrative (CV)

Non applicable

(Q) Rapport puissance / masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) :

Non applicable

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :

Non applicable

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (db[A]) :

Non applicable

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (min<sup>-1</sup>) :

Non applicable

(V7) CO<sub>2</sub> (g/km) :

Non applicable

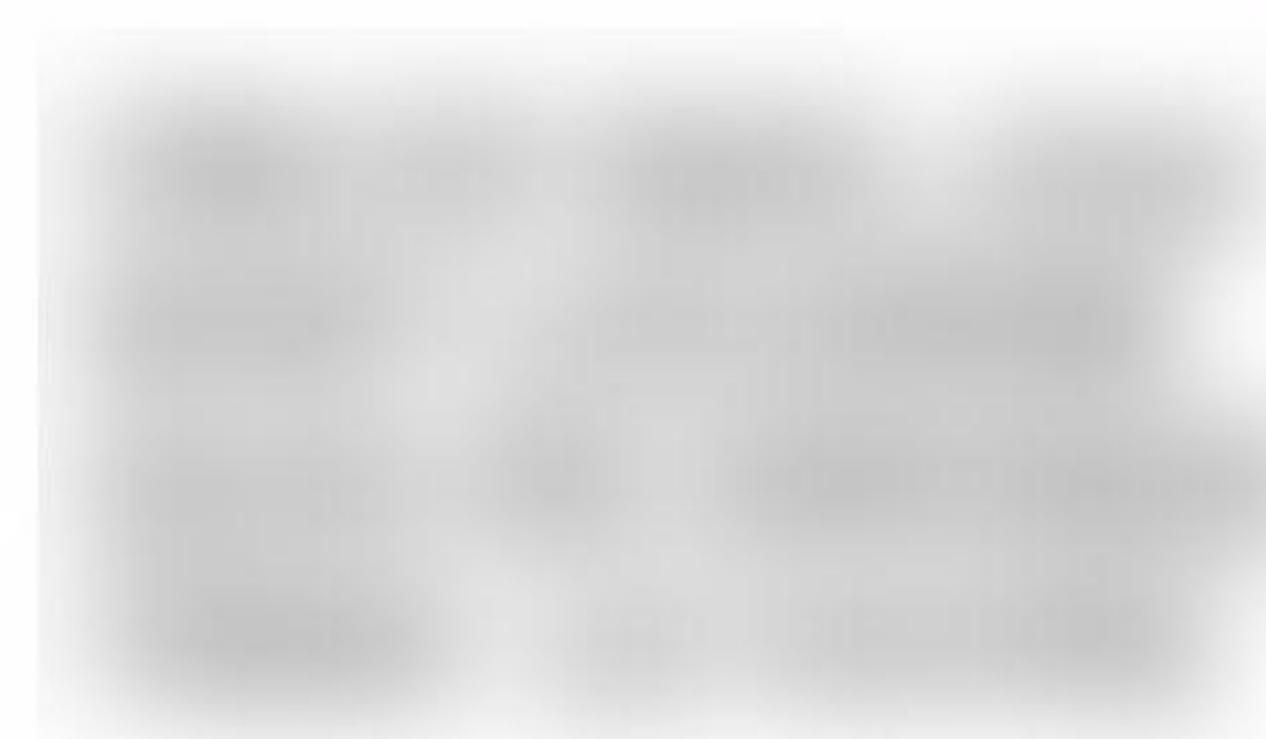
(V9) Classe environnementale :

Non applicable

Mention particulière <sup>(3)</sup> : « Z1 - TE possible » (OUI / NON) <sup>(1)</sup>:

OUI

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)
- sort de nos usines (magasins), le 18/01/2012
- pour être livré à <sup>(2)</sup> (nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)



Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration en préfecture
- le cas échéant d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENTS

- lors de sa mise en service (date ci-dessus), le véhicule est équipé des équipements ci-dessous :

Hayon élévateur :

NON

Crochet d'attelage arrière pour remorque :

NON

Monte en pneumatique de dimension + indice de charge <sup>(2)</sup> :

385/55 R22.5 160

Fait à : AUXERRE

Le : 18/01/2012

(1) Indiquer la mention correcte

(2) A compléter

(3) Mention à faire apparaître sur le certificat d'immatriculation

**FRUEHAUF S.A.S.** *Signature et cachet*  
24 à 28 Avenue Jean Mermoz  
89002 AUXERRE  
Tél. : 03 86 94 42 92 - Fax : 03 86 48 32 11  
RCS AUXERRE - SIREN 693 650 194

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je, soussigné (nom, prénom) <sup>(2)</sup> :  
représentant dûment accrédité de la Société ....

Jean François LAURENT  
FRUEHAUF SAS  
24-28 Avenue Jean Mermoz  
89000 Auxerre

Constructeur,  
certifie que le véhicule livré (voir nota) :

- Livré (COMPLET – INCOMPLET) <sup>(1)</sup> :	COMPLET
- Genre (SREM – SRTC – SRAT) <sup>(1)</sup> :	SREM
- Marque (FRUEHAUF – GENERAL TRAILERS) <sup>(1)</sup> :	FRUEHAUF
- Type <sup>(2)</sup> :	T38N0T
- Catégorie :	O4
- Carrosserie (PTE CONT – CHASSIS NU) <sup>(1)</sup> :	PTE CONT
- Numéro d'identification <sup>(2)</sup> :	VFKT38N0TCM2A0015
- Masse en charge maximale admissible (PTAC) en kg <sup>(2)</sup> :	38000
- Masse en charge maximale admissible de l'ensemble (PTRA) :	NON CONCERNE
- Masse en charge maximale admissible de l'ensemble au titre de l'ADR :	NON CONCERNE
- Désignation des véhicules selon §9.1.1.2 :	EXII – EXIII – FL – OX – AT
- Numéro de la réception par type au titre de l'ADR :	VMDR-2010-0001-89

➤ est mis en circulation équipé de :

- Equipements spécifiques (PCMD 1 – PCMD 2 – PCMD 3 – PCMD 4 – CNMD) <sup>(1)</sup> :	PCMD2
- Cale(s) de roue (OUI – NON) <sup>(1) (3)</sup> :	OUI
- Extincteur à poudre (OUI – NON) <sup>(1) (5)</sup> :	OUI
- Barre anti-encastrement arrière (OUI – NON) <sup>(1) (5)</sup> :	OUI
- Signalisation orange (OUI – NON) <sup>(1) (3)</sup> :	OUI
- Placardage (OUI – NON) <sup>(1) (3) (4)</sup> :	NON

Mentions particulières à porter au point 11 du certificat d'agrément dans le cas d'un PORTE CONTENEUR:  
« La caisse posée sur le porte-conteneur doit respecter les prescriptions de l'ADR. »

- est conçu pour une utilisation selon l'ADR.  
➤ a été pourvu, dans nos ateliers, d'équipements entièrement conformes à ceux décrits ci-dessus et définis dans le dossier déposé auprès du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne, aux fins de la réception visée plus haut.
- sort de notre usine le <sup>(2)</sup> 18/01/2012  
pour être livré à :  
(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à AUXERRE:  
Le <sup>(2)</sup> : 18/01/2012

**FRUEHAUF S.A.S.**  
24 à 28 Avenue Jean Mermoz  
89002 AUXERRE  
Tél. : 03 86 94 42 42 - Fax : 03 86 48 32 11  
RCS AUXERRE - SIREN 693 650 194

*Signature et cachet*

- (1) Indiquer la mention correcte  
(2) A compléter  
(3) Présence obligatoire sur le convoi uniquement lors du transport de matière dangereuse.  
(4) Dans le cas d'un Châssis Porte-Conteneur, le placardage peut être apposé sur le conteneur.  
(5) Obligatoire pour les véhicules complets. En option uniquement sur châssis nu

**Nota 1 :** Pour les véhicules livrés en CHASSIS NU : après montage de la carrosserie et des équipements, une réception complémentaire au titre de l'ADR est obligatoire avant la délivrance du certificat d'agrément.  
**Nota 2 :** Toute modification dans les fournitures utilisées autant que dans les équipements réalisés à l'origine, doit être signalée sans délai au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne  
**Nota 3 :** Les équipements du véhicule doivent rester conformes à leur état initial.  
**Nota 4 :** Un exemplaire du présent document (barré d'une diagonale orange) sera conservé à bord du véhicule pour être présenté autant que de besoin lors des visites de contrôle « matières dangereuses »